

(Plus tard)

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. En attendant tout cela, le premier ministre serait-il assez gentil et assez aimable de nous obtenir la version française de *Beauchesne*, étant donné que la version anglaise de ces commentaires contient des termes juridiques souvent assez savants et plus difficiles à comprendre pour les honorables députés d'expression française?

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Il me fait toujours plaisir de rendre service au représentant.

LE NATIONAL-CANADIEN

ON SONGE À ÉTENDRE LE PROGRAMME DE SUPPRESSION DES ARRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Port-Arthur m'a interrogé hier sur la possibilité de mesures éventuelles pour retarder la suppression d'arrêts des chemins de fer Nationaux dans l'Ouest, comme en fait foi la page 2068 du hansard. Le député d'Acadia m'avait posé le 26 juin une question semblable, à laquelle j'avais répondu, comme l'indique la page 1684 du compte rendu. Une question connexe a été posée par le député de Burnaby-Coquitlam le 5 juillet, et mon collègue le ministre du Travail y a répondu le 8 juillet, comme en fait foi la page 2021 du hansard.

Je ne puis pas ajouter grand chose à ce qui a été dit. Des entretiens ont eu lieu à Winnipeg le 5 février, et à Edmonton le 14 février, entre la direction des chemins de fer Nationaux et les représentants des syndicats de cheminots itinérants seniors. Il y a eu une autre réunion à Winnipeg le 28 mai, où l'on a élaboré un programme détaillé d'abandon d'arrêts. J'ai reçu des demandes en vue de différer les abandons d'arrêts dans l'Ouest, mais c'est une question qui regarde la gestion interne de la compagnie, en sorte que je ne puis que signaler la chose à la direction, ce que j'ai fait.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Le ministre sait-il que par suite de la décision de ne pas intervenir, annoncée par le ministre des Transports, qu'en toute vraisemblance les chemins de fer Nationaux dans l'Ouest canadien seront paralysés par une grève irrationnelle vers la mi-août?

[M. l'Orateur.]

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la prémisse de l'honorable député n'est pas nécessairement exacte. Je suis au courant de la situation dont mon honorable collègue a parlé et je suis particulièrement désireux que le ministère du Travail prenne des dispositions judicieuses, car les relations entre les travailleurs et la direction prévues aux termes du contrat actuellement en vigueur sont en jeu. C'est en ce sens que le ministère du Travail doit s'acquitter de ses responsabilités dans cette affaire.

M. Fisher: A titre de question supplémentaire, le ministre envisagerait-il la possibilité de faire enquête sur le soutien ou l'appui que les directeurs du syndicat des cheminots obtiennent dans l'Ouest canadien, car je crois que c'est là le point crucial?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il serait inusité de la part du ministère du Travail d'entreprendre une enquête afin de déterminer dans quelle mesure les syndiqués appuient leurs chefs.

LA LOI SUR L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

MODIFICATIONS CONCERNANT LE NOMBRE DE MEMBRES, LES FONDS, L'ADMINISTRATION, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, reprend la discussion, interrompue le mardi 9 juillet, sur le bill n° C-80, présenté par l'hon. M. Pickersgill et tendant à modifier la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique.

Sur l'article 1—«Fonds».

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

L'hon. M. MacLean: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots à propos de cette mesure législative qui pourrait avoir de très grandes répercussions pour les provinces Maritimes, et il va sans dire, Terre-Neuve. Depuis la Confédération, les provinces Maritimes n'ont jamais profité pleinement de la prospérité et du développement de l'économie nationale dans son ensemble.

La Confédération nous a apporté des résultats décevants pendant des années et des années et de nombreux représentants des provinces Maritimes, de tous les partis de la Chambre, ont constamment exposé la situation aux différents gouvernements. En fait, il n'y a que six ans que la situation spéciale des provinces atlantiques a été prise en considération et que des subventions spéciales ont été versées aux gouvernements de ces provinces. Grâce à cet argent, les provinces ont pu élargir